

Concertation préalable du public sur le projet de renouvellement du réseau de transport de gaz entre Villariès (31) et Albi (81)



Rencontre thématique « Gaz & agriculture »

4 février 2022, Parisot

Compte-rendu des échanges

La 5^e réunion de la concertation sur le projet de renouvellement du réseau gazier entre Villariès (31) et Albi (81) s'est tenue le 4 février 2022 à Parisot (81). Organisée à l'initiative de Teréga, maître d'ouvrage du projet, cette rencontre intitulée « Gaz & agriculture » a permis d'approfondir la double question de l'insertion du futur ouvrage en milieu agricole et de la préservation de l'outil de production.

La vidéo intégrale de la réunion est disponible sur le site internet <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

Introduction

À la suite d'un bref rappel, des objectifs et des modalités de déroulement de la réunion par l'animatrice, Pascal NÉEL, a accueilli le public au nom du conseil municipal. Après avoir excusé Monsieur le maire, il a souligné la nécessité, dans le cadre de ce projet, de concilier intérêt général et intérêts particuliers. Il a rappelé l'importance stratégique du gaz naturel (illustrée par la crise actuelle) et son souhait que les aménagements soient réalisés dans le respect des enjeux du monde agricole et des propriétaires concernés en veillant à compenser la gêne occasionnée.

L'animatrice a ensuite repris la parole pour détailler les différentes modalités de participation à la concertation préalable offertes au public du 31 janvier au 6 mars 2022. Elle a également présenté les interlocuteurs de Teréga présents :

- Jérôme SAINT-MACARY : responsable du projet REVA
- Frédéric ANDREE : responsable projet en charge des études
- Patrick MATHIEU : chargé des relations institutionnelles
- Gille ROY : responsable des affaires domaniales
- Agnès BAILLOT : ingénieur « environnement et développement durable »

Avant d'entamer la présentation du projet, **Patrick MATHIEU** a expliqué plus en détail le rôle et les missions de Teréga en tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz présent depuis 1974 dans la Haute-Garonne et le Tarn. Teréga est gestionnaire d'infrastructures, de **transport** et de **stockage** de gaz. L'entreprise est présente historiquement dans le grand Sud-Ouest depuis la découverte des gisements gaziers du Comminges en 1939. Teréga exploite aujourd'hui plus de 5000 km de canalisations, 2 interconnexions avec l'Espagne, ainsi que de 2 stockages qui jouent un rôle extrêmement important pour garantir l'approvisionnement en gaz, en particulier durant la période hivernale. Teréga se positionne également comme un acteur favorisant l'accélération de la **transition énergétique**.

Sur la base d'un schéma, Patrick MATHIEU a poursuivi en expliquant le cheminement du gaz jusqu'aux foyers, via le réseau de transport qui permet de raccorder – outre les distributions publiques - des unités de méthanisation, des stations de gaz naturel pour véhicules ou encore de grandes entreprises industrielles. Il a précisé qu'une fois arrivé aux portes des agglomérations, le gaz est distribué par le biais du réseau de GRDF ou via des régies municipales comme celles de Lavar ou Carmaux dans le Tarn. Il a enfin insisté sur le fait que la canalisation Villariès-Albi a la particularité d'être « en **antenne** » ; autrement dit c'est la seule à pouvoir alimenter le territoire. Il a conclu en rappelant que le réseau étant enterré, il est uniquement visible au travers des balises jaunes qui permettent de repérer la canalisation pour des raisons de sécurité. Sécurité, qui constitue la priorité absolue de Teréga, a-t-il ajouté.

Présentation du projet

En préambule de la présentation du projet, Jérôme SAINT-MACARY, responsable du projet REVA, a rappelé que **la démarche de concertation préalable organisée par Teréga est une démarche volontaire**. Par ce biais, Teréga souhaite associer les personnes potentiellement concernées à l'élaboration du projet. L'entreprise espère recueillir des enseignements qui permettront de définir un tracé adapté aux enjeux du territoire.

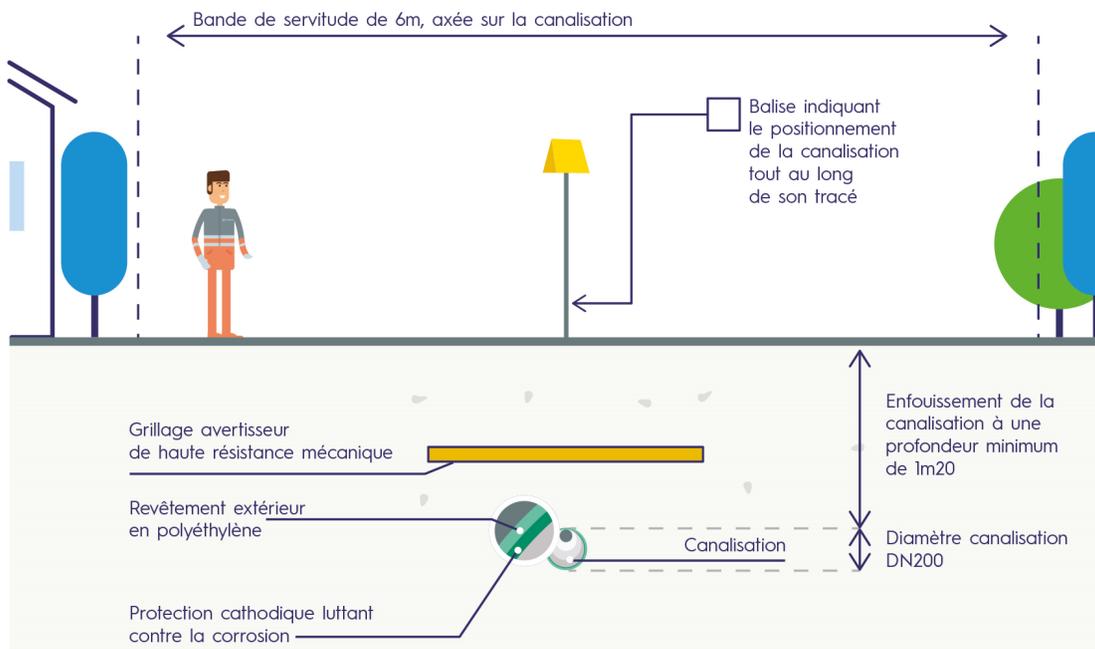
Pourquoi renouveler le réseau existant aujourd'hui ?

Parce que la canalisation existante, qui joue un rôle essentiel dans la desserte en gaz des particuliers (33 communes, 26 000 foyers) et des entreprises industrielles du territoire (Sud Graphie, VOA Verrerie d'Albi...) est vieillissante. La surveillance permanente et les inspections régulières de Teréga sur son ouvrage ont permis d'identifier 3 points de vigilance :

- l'apparition de points de **corrosion** sur la canalisation (liée à la vétusté du revêtement qui la protège)
- des **profondeurs d'enfouissement** inférieures à celles d'origine (dues à l'érosion des sols)
- un profil **géométrique complexe** (présence de nombreux coudes mis en place pour dévier la canalisation à l'occasion de la création de l'autoroute) qui rend difficile les inspections au moyen de technologies modernes telles que les pistons instrumentés.

En qualité d'opérateur de réseau prudent et raisonnable, Teréga propose donc de renouveler cette canalisation vieillissante pour permettre au réseau de continuer à remplir son rôle, à savoir : garantir la fiabilité et la sécurité de l'alimentation en gaz du territoire.

Le projet REVA consisterait à construire une nouvelle canalisation enterrée de 20 cm de diamètre sur une longueur d'environ 68 km. 7 postes de sectionnement (installations aériennes clôturées permettant d'interrompre le passage du gaz pour des raisons de maintenance notamment) seraient positionnés le long de l'ouvrage tous les 10 ou 20 km. 5 km de canalisations secondaires (plus petites) seraient également créés.



En complément de la sécurisation de l'approvisionnement en gaz, le projet offre 3 opportunités :

- celle de mettre la canalisation aux normes actuelles (épaisseur d'acier supérieure, revêtement plus performant, profondeur d'enfouissement plus importante...)
- celle d'adapter le tracé aux évolutions survenues au cours des dernières décennies, en s'éloignant notamment des zones urbanisées
- celle de participer à la transition énergétique en raccordant des stations de gaz naturel pour véhicules (GNV), des installations de méthanisation, etc.

Autre bénéfice : Teréga estime les retombées pour l'économie locale à 15-20% des 72 millions d'euros investis pour réaliser l'ouvrage. Il s'agirait notamment de dépenses liées au chantier dans l'hôtellerie et la restauration ou encore la sous-traitance.

Où passerait la future canalisation ?

Frédéric ANDREE, responsable du suivi des études du projet REVA, a présenté la méthodologie qui a permis d'aboutir au couloir de passage de 100 mètres soumis à la concertation. Trois principes directeurs ont été suivis :

- **raccorder** la nouvelle canalisation aux infrastructures existantes (postes de livraison, antennes de Lavaur, Graulhet ...)
- **regrouper** les infrastructures : en se rapprochant de l'autoroute et de la canalisation existante
- **éviter** les principaux enjeux (sociétaux, environnementaux, techniques), conformément à la première étape de la méthode Eviter – Réduire – Compenser (ou ERC)

Teréga applique également la **méthodologie dite en « entonnoir »** où l'évitement des enjeux conduit à réduire progressivement le secteur potentiel d'implantation de la canalisation en passant d'une aire d'étude très large, à un fuseau d'1km de large, puis à un couloir de 100 mètres et enfin au tracé. La concertation doit notamment permettre de compléter le recensement des enjeux pour aboutir au tracé le mieux adapté.

Frédéric ANDREE a finalement commenté le **planning** du projet qui prévoit plusieurs moments d'échanges avec le public jusqu'aux travaux envisagés au plus tôt à partir de 2025.

Focus sur les travaux

Jérôme SAINT-MACARY a ensuite repris la parole pour détailler les modalités de travaux envisagées. Il a précisé que les principaux effets de la pose d'une canalisation gazière sont liés à cette phase chantier : ils sont donc par définition temporaires et limités dans le temps. Par la suite la nature reprend rapidement ses droits et seules les balises jaunes restent visibles.

Teréga apporte un soin tout particulier à la réalisation de ses chantiers qui se déroulent en plusieurs étapes dont les principales sont : l'ouverture de la piste (avec tri des terres), le positionnement des tubes le long de la piste, le soudage, la mise en fouille, le remblai et la remise en état.

Engagements de Teréga

Le responsable du projet REVA a terminé la présentation en détaillant, les engagements de Teréga avant, pendant et après son chantier vis-à-vis du monde agricole. Ceux-ci sont repris dans le diaporama disponible sur le site <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

Ils concernent à la fois :

- les **propriétaires** qui seront associés au choix de l'emplacement de la canalisation et seront invités à signer une convention de servitude à l'amiable avec Teréga en échange de quoi ils percevront une indemnité. Teréga s'engage également à assurer un suivi après travaux. Une fois la canalisation mise en service, les équipes de Teréga restent disponibles pour renseigner et accompagner les propriétaires si ceux-ci souhaitent réaliser des travaux à proximité de l'ouvrage.
- les **exploitants** sont également consultés avant les travaux, afin d'identifier le meilleur emplacement possible pour la canalisation. Teréga s'attache à ce stade à recueillir le maximum d'informations concernant : la rotation des cultures jusqu'aux travaux, les réseaux d'irrigation et de drainage, etc. Pendant les travaux, Teréga s'engage à faciliter la poursuite des activités agricoles en adaptant les zones de travaux de façon par exemple à faciliter la rotation des pivots ou la circulation du bétail. A la fin du chantier, un soin particulier est apporté à la remise en état des terrains à l'identique. Les exploitants perçoivent également des indemnités de dommage aux cultures selon un barème préalablement établi avec les Chambres d'agriculture (protocole agricole).

Echanges avec le public

Les pages qui suivent reprennent les échanges avec le public sous la forme de verbatim (retranscription intégrale des propos).

Christoph TAURINES : Bonjour, je suis Monsieur Taurines, je suis agriculteur sur Parisot et je suis très concerné par cette ligne de gaz puisque je suis complètement en bas de la commune, au bord de l'autoroute. J'ai vu des gens qui étaient venus faire les études florales, etc. Je leur ai parlé un peu parce que je n'étais pas du tout au courant de ce qui allait se passer. Et donc ils m'ont montré les deux tracés que vous proposez pour faire passer la nouvelle ligne de gaz. Ce que je ne comprends pas très bien, c'est : pourquoi vous ne repassez pas au même endroit ? Vous pourriez enlever la vieille canalisation et en remettre une neuve au même endroit. Moi, ça me passe complètement dans les champs, donc pour le moment d'après le nouveau tracé, il faudrait repartir le long de l'autoroute. Ça refait encore un autre tracé. Ça me pénalise beaucoup au niveau de l'irrigation, du drainage, etc. Donc, je vous pose la question : pourquoi ne pas repasser au même endroit ?

Jérôme SAINT-MACARY : Passer au même endroit, on ne le peut pas. Pourquoi ? Parce que cette canalisation, comme l'a dit Patrick MATHIEU tout à l'heure, c'est une antenne. Donc ça veut dire qu'on ne peut pas l'arrêter. Si on arrête la canalisation pour construire en lieu et place, on prive la Haute-Garonne et le Tarn de l'alimentation en gaz et toutes les industries et tous les foyers qui vont avec. Donc, il est impossible pour nous de construire en lieu et place. Donc, comme l'a dit Frédéric ANDREE, lors de nos études, on essaye de rester au maximum en parallélisme, soit de l'autoroute, soit de la canalisation. Mais on prend en compte tous les enjeux environnementaux, sociétaux ou d'urbanisation également qui définissent ce nouveau couloir.

Audrey DARMIAN (animatrice) : Souhaitez-vous projeter la carte de Parisot ou vous rencontrerez peut-être monsieur après la réunion pour lui montrer directement sur les plans ?

Jérôme SAINT-MACARY : Je pense qu'on pourra discuter avec Monsieur plus précisément et encore une fois, le but de ces réunions, c'est vraiment de regarder avec chaque exploitant et chaque propriétaire les cas particuliers pour trouver la meilleure solution qui va à tout le monde.

Audrey DARMIAN : D'autres demandes de précisions ?

Nicole SEGONNE : Bonjour, je suis Madame SEGONNE, propriétaire de terrains en bordure du Tarn qui sont actuellement loués. Donc, j'ai un fermier, je me suis entretenue avec lui du projet Teréga. Pour l'instant il est d'accord avec ce que je lui ai dit. J'aimerais par contre savoir comment on va procéder pour traverser, pour aller de l'autre côté du Tarn, à quelle profondeur et quels seront les dégâts dans le cadre du plan d'effondrement des berges ?

Jérôme SAINT-MACARY : Alors pour traverser le Tarn, nous allons réaliser une traversée avec un forage dirigé dont des études géotechniques vont être réalisées pour regarder la nature exacte des sols. Des études géotechniques et géophysiques vont nous permettre de déterminer la profondeur exacte. C'est difficile d'être plus précis pour l'instant puisque les études sont en cours et vont être menées à partir de cette année. Mais la technique utilisée sera celle du forage dirigé et normalement, il n'y a pas d'influence sur les berges du Tarn au niveau des travaux. La canalisation sera positionnée à minima à 10 mètres sous le lit du Tarn.

Audrey DARMIAN : Est-ce que vous pouvez en dire un peu plus, justement, sur la technique du forage dirigé ? D'où est-ce qu'on part ? Comment est-ce qu'on passe ?

Frédéric ANDREE : La canalisation sera à 10 mètres sous le Tarn et il faut voir qu'entre le point d'entrée et le point de sortie, il y a environ 400 mètres. Donc on va très peu toucher les berges.

Jérôme SAINT-MACARY : On a une vidéo sur la technique du forage dirigé. Si ça vous intéresse, on peut la projeter....

La vidéo présentant la technique du forage dirigé est reprise dans l'enregistrement vidéo de la réunion – aux alentours de la 30^e minute – Celui-ci est disponible sur le site :

<https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villariès-albi-reva>

Michel MULLIEZ : Je m'appelle Michel MULLIEZ, je fais partie d'une association environnementale qui s'appelle la SEPPA (Sauvegarde de l'Environnement en Pays Rabastinois). En fait, actuellement, la canalisation, on le voit sur la commune de Couffouleux au-dessus de l'Agout, ça passe en aérien. Et ma question, tout simplement moi je suis aussi un citoyen quand même. Combien ça coûte ? L'une par rapport à l'autre ? A priori, il me semble qu'en aérien ça va coûter beaucoup moins cher qu'un forage dirigé. Moi, j'ai quelques éléments sur le passage sous le Tarn parce que vous savez, il y a le syndicat des eaux potables à Rabastens qui a fait passer une canalisation en dessous. J'arrondis : ça coûte un million d'euros. Ça leur a coûté un million d'euros entre Rabastens et Couffouleux pour les eaux usées. Grosso modo, c'est la même chose, d'autant plus qu'il y a des postes de relevage. Donc, ma question est très simple : quelle est la différence de coût ?

Jérôme SAINT-MACARY : Alors, la différence de coût sur une passerelle, comme je vous l'ai répondu, on ne l'a pas estimée parce qu'on part du principe qu'on va réaliser un forage dirigé. Alors certainement que le coût est inférieur pour la passerelle, mais il faut regarder ça dans son ensemble. Donc, sur la partie économique, une fois que le forage est réalisé, il n'y a pas de maintenance à faire, tandis que sur une passerelle en aérien, il y a un entretien. Il y a à réaliser tous les 10 ans ou tous les cinq ans, des campagnes de peinture, donc une maintenance complémentaire. Donc ça, c'est le premier facteur. On pourrait se dire « bon, s'il y a que ça, ça se regarde ». Comme je vous l'ai répondu également, les administrations qui gèrent les projets et qui autorisent les projets comme la DREAL nous demandent d'enlever toutes les canalisations sur les ouvrages d'art. Pourquoi ? Parce que généralement, madame l'a dit, l'érosion est importante sur les berges et avec les passerelles, on sait arriver sur certains endroits et notamment, on enlève actuellement à côté de Lacq une passerelle à cause de l'érosion des berges. Il y a du danger qui est rajouté à la canalisation, qui a un risque d'être arrachée. Donc,

en fait, les administrations ne nous autorisent plus, sauf justification vraiment importante, à faire des canalisations sur les ouvrages d'art. Ce sont les deux volets qui font que le choix du forage dirigé s'impose. Et ensuite, il y a le volet environnemental également. Quand on réalise une passerelle, on est obligé de s'approcher de la ripisylve des berges et donc on peut endommager ou gêner la faune et la flore. Tous ces facteurs font que le choix du forage dirigé a été retenu et sera retenu sur l'ensemble des projets de Teréga dans les années à venir.

Frédéric ANDREE : En complément, il faut inspecter une canalisation aérienne environ tous les cinq ans et sur 50 ans (la durée de vie de l'ouvrage) économiquement, c'est plus intéressant d'avoir fait un investissement sur un forage qu'une inspection tous les cinq ans.

Michel MULLIEZ : C'était très intéressant, effectivement. Mais excusez-moi, vous n'avez pas franchement répondu au coût en aérien parce que ça peut être aussi pas forcément pour le gaz mais pour d'autres choses. Par exemple pour une passerelle pour des piétons, des cyclistes. Et à ce propos, ce qui me vient à l'esprit, Rabastens est desservie par le gaz naturel. Et à ma connaissance, c'est en aérien, accroché au pont, que ça passe de la rive gauche, côté Couffouleux, à la rive droite. Et donc la question qui se pose : ça passera forcément toujours en aérien, il me semble ? Ou bien si ça passe par un forage dirigé, est-ce que ça serait intelligent d'utiliser déjà les passages sous le Tarn, les deux que j'ai signalés tout à l'heure, ce qui serait beaucoup plus économique parce que je maintiens le chiffre d'un million. Vous le savez certainement aussi bien que moi que ça coûte très cher ces forages dirigés. C'est tout ce que je voulais dire.

Jérôme SAINT-MACARY : Nous sommes bien conscients que ça coûte plus cher, comme l'a dit Frédéric ANDREE, qu'un passage sur la passerelle. Pour notre réseau, le réseau de transport, la canalisation actuelle passe sur une passerelle au niveau de l'Agout, au niveau de Couffouleux. Cette passerelle sera démantelée dans le cadre du projet et le passage se fera donc à l'avenir en forage dirigé.

Frédéric ANDREE : Je veux rappeler aussi qu'on ne fait pas ce que l'on veut : on a des codes de construction à respecter. On nous impose de faire des traversées en sous-cœuvres. Donc, la passerelle, c'est vraiment inenvisageable par rapport aux administrations qui nous gouvernent.

Audrey DARMIAN : En dehors de monsieur qui s'est déjà exprimé, je reviendrai vers vous ensuite, y a-t-il d'autres remarques ? D'autres questions ? N'hésitez pas.

Pascal NEEL : Dans le projet tel qu'il apparaît aujourd'hui, est-ce qu'il est envisagé de passer de chaque côté de l'autoroute, d'alterner des passages sous l'autoroute ou est-ce qu'au contraire, le projet reste toujours constamment du même côté de l'autoroute ?

Jérôme SAINT-MACARY : Non. Le projet fait environ quatre passages sous l'autoroute, passe d'un côté au nord, d'un côté au sud suivant les enjeux d'urbanisation parce que l'urbanisation n'est pas la même. Il y a le bois de Giroussens, aussi à un moment donné, qui nous fait changer de côté. Il y a plusieurs enjeux qui font qu'on doit changer de côté trois ou quatre fois dans le projet.

Frédéric ANDREE : Et nos infrastructures à récupérer.

Audrey DARMIAN : D'autres questions de personnes qui ne se sont pas encore exprimées ? Non ? Je reviens vers vous alors pour un complément.

Michel MULLIEZ : Excusez-moi, décidément, il n'y a que moi qui parle, mais enfin simplement, je ne me suis pas fait très bien comprendre. J'ai très bien compris votre argumentation. Simplement, je faisais une remarque : là il me semble que vous n'avez pas répondu. La conduite de gaz qui vient de la rive gauche, Couffouleux, à la rive droite, Rabastens, actuellement elle est

accrochée au pont, donc elle passe en aérien. Si vous êtes obligés de passer sous le Tarn, est-ce qu'il faut faire de nouveau un forage dirigé pour en fait une petite bretelle ? Parce que je pense que Rabastens ne va pas consommer énormément de gaz ? Est-ce que ça serait plus intelligent, si vous ne pouvez pas le faire en aérien, d'utiliser déjà les deux forages dirigés que j'ai signalés à propos des eaux usées, ce qui n'est pas loin d'ailleurs du pont ? Et ce serait une économie. J'ai compris que la question était réglée pour vous pour des questions administratives. Mais écoutez, chaque fois qu'on fait un pont, qu'on fait une passerelle, on est bien obligés de prendre appui sur les berges. Or, il y a un PPR qu'il faut respecter avec une zone rouge, une zone blanche, etc. Et puis, s'il y a quelques arbres à couper, et malheureusement il faut le faire, nous on demande que pour un arbre coupé, on en plante au moins deux ou trois. Ça peut se compenser il n'y a pas de problème. Mais enfin, se pose la question de la desserte de Rabastens.

Jérôme SAINT-MACARY : Alors, il ne faut pas confondre les différents réseaux, comme l'a expliqué Patrick MATHIEU tout à l'heure. Là, le réseau dont vous parlez n'est pas un réseau de transport, mais un réseau de distribution qui n'appartient pas du tout à Teréga mais à GRDF qui est dans la ville de Rabastens. Donc, on ne parle pas du même. Nous, on a des réseaux qui sont à 60 bars. Là, le réseau de distribution, il est à 4 bars. Ce ne sont pas les mêmes réglementations. C'est la première chose. Et ensuite, on ne peut pas techniquement réutiliser un forage existant. Ce n'est techniquement pas possible. Parce que sur nos canalisations, on est obligé d'avoir une caténaire spécifique par rapport à la tenue des tubes, à la résistance, aux caractéristiques élastiques des tubes. Donc, on est obligé de créer notre propre cheminement pour vérifier et être sûr que la canalisation tienne le choc.

Frédéric ANDREE : Et en particulier la canalisation est en DN200, ce qu'on veut ce sont des rayons de 1000 fois le diamètre. Donc on ne peut pas mutualiser les forages.

Michel MULLIEZ : C'est une conversation très intéressante, constructive. Je vous remercie. Simplement, c'est une question que je vous avais posée. Depuis 6 ans, je fais un exposé sur l'hydrogène, sauf les deux dernières années à cause du confinement je n'ai pas pu le faire, mais on le refera puisque maintenant, il n'y aura plus de pass vaccinal à partir du 15 mars. Donc, compte tenu de ce que je sais l'hydrogène, c'est vraiment une solution, une carte maîtresse pour la transition énergétique. Et donc, est-ce que dans le projet que vous avez présenté, ces canalisations permettraient de mettre un petit peu d'hydrogène dans le méthane ? Mais là, du coup me vient à l'esprit, je me doute qu'il faut des canalisations très spéciales, très très très étanches pour faire passer de l'hydrogène. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas anticiper cette évolution qui aura probablement lieu beaucoup plus tôt que ce qu'on peut penser ? Quand vous faites des forages dirigés d'introduire en même temps, toujours pour des questions d'économie, une conduite qui servirait plus tard pour l'hydrogène ? Pour qu'on anticipe déjà, vous voyez ?

Jérôme SAINT-MACARY : Alors, très bonne question. Actuellement, la réglementation nous permet, dans nos réseaux de transport de gaz naturel, d'aller jusqu'à 6% d'injection d'hydrogène. On ne peut pas aller au-delà par rapport à la réglementation. Pourquoi ? Parce que derrière tout ça, il y a des usagers. Et en fait les usagers, les chaudières de maison, elles utilisent du méthane et non pas de l'hydrogène. Donc on ne peut pas aller au-delà des 6%. Pour le futur, sur le projet REVA, on est vigilants côté Teréga, justement, à cet essor de l'hydrogène. Et ce qu'on regarde, c'est d'avoir des tubes qui dans le futur pourraient être convertis 100% hydrogène et être déjà capables de recevoir l'hydrogène. Donc ça, ce sont des choses qui sont regardées pour préparer le futur. Mais là, on parle vraiment à assez long terme. Je vous invite d'ailleurs, si vous êtes intéressé par le sujet, hier après-midi, on a réalisé une réunion thématique « Gaz et innovation » à l'Ecole des Mines d'Albi. La semaine prochaine la vidéo sera en ligne et on a eu beaucoup de discussions et de débats très intéressants sur ces sujets en parlant de biométhane, en parlant de

GNV et en parlant également d'hydrogène avec des spécialistes de l'ADEME ou encore des industriels comme Trifyl et Safra.

Guillaume DARROUY : Bonjour Guillaume Darrouy, agriculteur. Moi, je voudrais réagir notamment par rapport à ce que vous avez évoqué sur la compensation environnementale. Donc j'entends la position des associations qui est de dire on arrache un arbre, on en replante trois, voire quatre. Moi, j'aime bien quand même alerter sur le fait que quand on fait des compensations environnementales, il faut faire attention où on les fait et comment on les fait. Il ne faut pas que l'espace agricole soit la proie facile des compensations environnementales. Ça, c'est, je pense, une règle qu'il faut s'imposer. Sur certains territoires, on est arrivé aujourd'hui à contractualiser avec des agriculteurs parce qu'on considère qu'on peut arriver à rétablir des espèces chez des agriculteurs. Et je pense qu'il est plus pertinent de partir sur ces modèles-là plutôt que de partir sur des modèles où on achète du foncier, où vous achetez du foncier pour le mettre avec des milieux qui sont favorables à ça. Donc voilà, dans ce sens-là, je pense qu'il faut toujours être prudent à ce qu'il n'y ait pas la double peine. Alors là, il n'y a pas de consommation d'espace agricole sur une canalisation Teréga. Mais on pourrait parler, par exemple, d'autres projets de type autoroute ou autre, où là ça peut être encore plus compliqué, mais il peut quand même y avoir de l'impact avec ces compensations environnementales. Et ça serait bien qu'on soit capable d'amener des dispositifs un peu innovants dans ce sens-là. D'un ça valoriserait ce que fait l'agriculture sur les territoires. Et de deux, ça ferait voir qu'il y a un double enjeu qui peut être respecté et maintenu pour tout le monde.

Audrey DARMIAN : Merci beaucoup. Madame Baillot veut réagir sur ce sujet qui la concerne directement.

Agnès BAILLOT : Oui, en effet. Alors aujourd'hui, à ce stade du projet, on est encore en train de travailler sur les mesures d'évitement et réduction. Mais effectivement, on pourrait être amené à compenser. Aujourd'hui, je ne sais pas vous dire pour quelle espèce, quel milieu, etc. qu'il faudra refaire. Mais effectivement, on a déjà eu des échanges lors des réunions en février avec la Chambre d'agriculture. Si, par exemple, il faut mettre des mesures compensatoires de replantation de haies, des choses comme ça, je pense que ce sont des choses qu'on peut travailler ensemble avec des agriculteurs qui sont intéressés pour effectivement travailler sur des zones où on pourrait amener ça, qui sont je pense bien compatibles avec l'activité et peuvent amener de la valeur environnementale. Donc typiquement, on peut faire ça. En ce moment, on commence à mettre en place les dispositifs d'ORE, d'obligations réelles environnementales, qui sont plutôt des outils de contractualisation avec les agriculteurs. Donc voilà ça se sont plein de possibilités qui pourront être mises en place et discutées quand on avancera dans le projet et quand on en saura plus, oui, tout à fait.

Alain MALBERT : Albert Alain, Téco. Par rapport à ce que vous dites, j'ai participé et je participe encore à des réflexions au niveau de la plantation des haies. Et il ne faudrait pas faire des doublons. On a un outil sur le département du Tarn et sur la région, en l'occurrence "Arbres et paysages tarnais", qui sont en collaboration avec les agriculteurs sur le terrain, la Région Occitanie, le Département, ainsi que la Fédération des chasseurs du Tarn. Tous les ans, nous participons à replanter énormément de haies. Toujours pareil, en concertation avec les agriculteurs. On est à l'essai sur le Tarn d'une ferme en agroforesterie. C'est vrai que c'est un petit domaine de 25 hectares et en fait, c'est pour transmettre un peu l'apprentissage et le savoir pour les générations futures. Mais essayons d'éviter de faire des doublons. Donc, il faudrait que la concertation soit globale.

Audrey DARMIAN : Est-ce que c'est un partenaire potentiel, cette association "Arbres et paysages" ? Est-ce que vous avez eu l'occasion de travailler avec eux ? Peut-être sur d'autres régions, parce qu'ils ne sont pas présents que dans le Tarn, si je ne me trompe pas.

Agnès BAILLOT : Non, mais je prends l'idée tout à fait. L'idée, c'est aussi de pouvoir s'inscrire dans des dispositifs existants et apporter notre pierre à l'édifice. Donc, je prends note de cette entreprise-là.

Audrey DARMIAN : Est-ce que la Chambre d'agriculture veut parler du protocole agricole qu'on n'a pas vraiment abordé jusqu'ici ? C'est l'occasion, vous êtes là, peut-être, en deux mots, rapidement.

Loïc LEROUX : Oui bonjour, Loïc Leroux, juriste de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Je suis présent avec ma collègue de la Chambre d'agriculture du Tarn, Madame Hermet. Nous travaillons effectivement aujourd'hui de concert, les deux Chambres et Teréga sur le travail de ce protocole à sortir pour la ligne Reva. Juste pour rassurer les agriculteurs présents ici : la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a déjà travaillé avec Teréga, notamment avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège, sur une autre ligne qui reliait Capens à Pamiers, dans l'Ariège. Il n'y a pas de difficulté particulière que nous pouvons avoir à notre niveau, notamment avec ce donneur d'ordre-là qui comprend bien la problématique agricole et sait faire le travail sur le terrain. Nous, à notre niveau, nous travaillons effectivement pour prendre en compte et pour réaliser les barèmes d'indemnisation pour que les agriculteurs et exploitants et propriétaires soient indemnisés comme il faut. Voilà ce que je pouvais vous dire à mon niveau.

Audrey DARMIAN : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres réactions, propositions ? C'est bien l'esprit de la réunion. Vous l'avez compris. Non apparemment. Dans ce cas, je vous rappelle que ceux qui le souhaitent peuvent rester en marge de la réunion pour interroger directement Teréga. Également, comme on l'a dit de nombreuses fois déjà, il y a énormément de choses sur le site internet et notamment toutes les vidéos des réunions qui ont été tenues. Donc, n'hésitez pas à en parler autour de vous pour les personnes qui n'auraient pas pu se rendre disponibles aujourd'hui. Je vous remercie. Je laisse la parole à Jérôme SAINT-MACARY pour un petit mot de conclusion.

Jérôme SAINT-MACARY : On vous remercie pour ces échanges constructifs. On va rester bien sûr, comme l'a dit Audrey DARMIAN, plusieurs minutes pour des échanges plus particuliers. Il n'y a aucun problème là-dessus. Je vois qu'il y a des mairies présentes également. S'il faut faire des réunions complémentaires, comme on l'a évoqué tout à l'heure, n'hésitez pas. On se rendra disponible pour compléter ces réunions qui s'achèvent théoriquement aujourd'hui. Mais on se déplacera avec plaisir pour faire d'autres réunions plus précises dans chacune des mairies. N'hésitez pas à nous contacter. Merci à toutes et à tous.